



Contexte météorologique



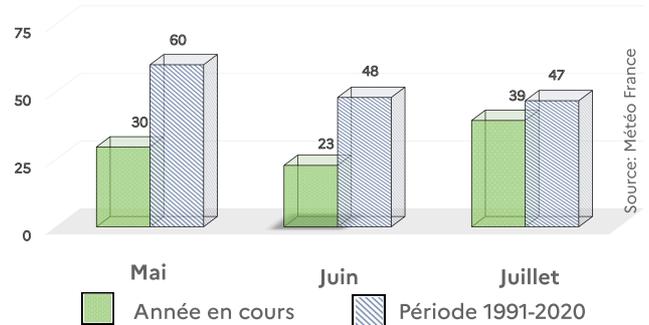
Printemps et début d'été particulièrement secs, importantes pluies mi-juillet



Températures au-dessus des moyennes de saison jusqu'aux pluies de mi-juillet

Pluviométrie des 3 derniers mois (mm)

Moyenne entre La Roche-sur-Yon, La Rochelle et Niort



Cours d'eau et nappes



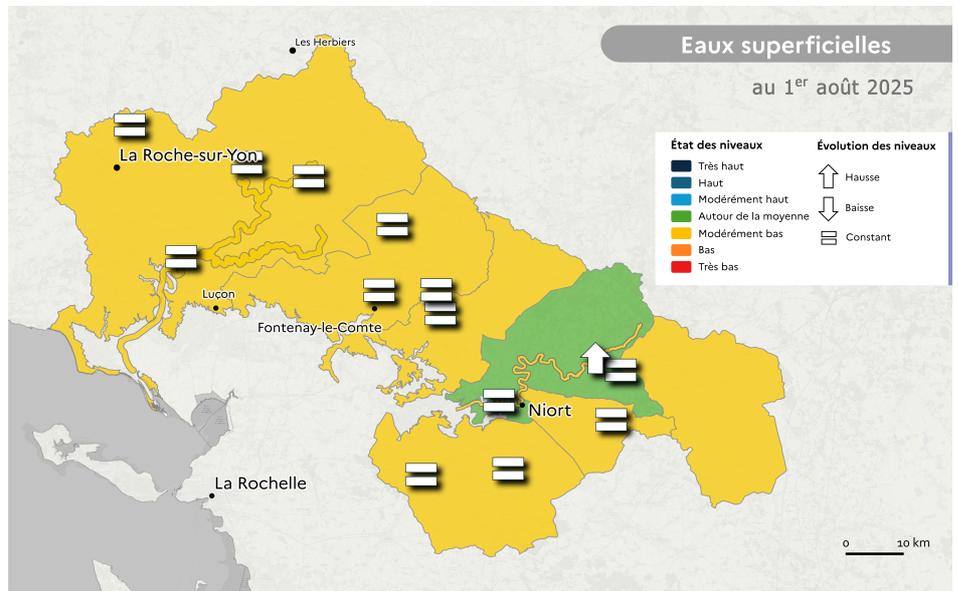
Niveaux stables



Situation assez défavorable

Les débits sont remontés suite aux épisodes pluvieux de juillet

Les nappes et les cours d'eau du territoire sont très réactifs, leur vidange ou remplissage sont donc très corrélés aux précipitations.

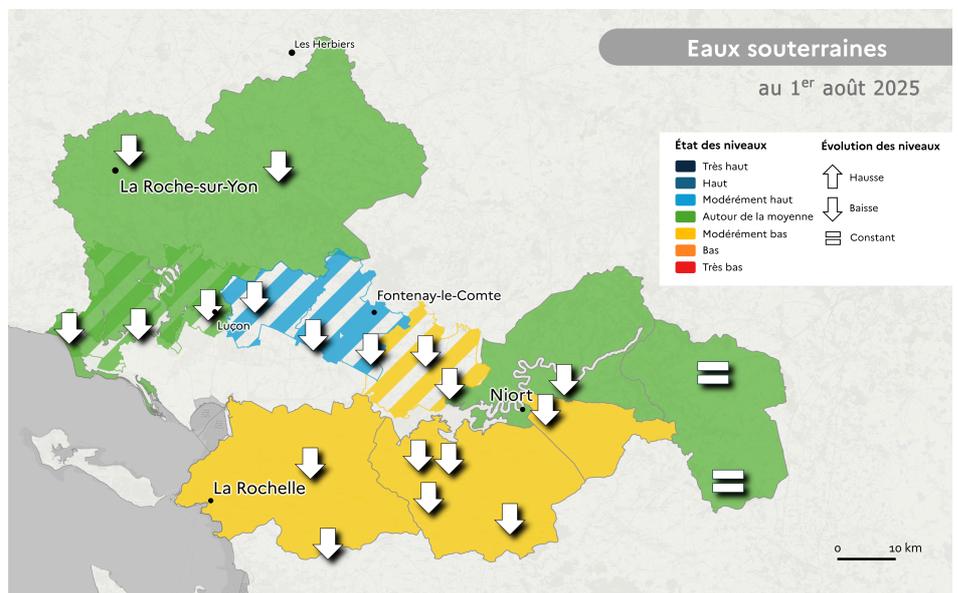


Baisse globale des niveaux des nappes



Les niveaux se maintiennent proche de la moyenne ou modérément bas grâce aux fortes précipitations de la mi-juillet

ATTENTION : Les niveaux sont calculés avec des piézomètres influencés par des prélèvements. Un niveau haut ne signifie pas nécessairement un bon état.





Zone humide

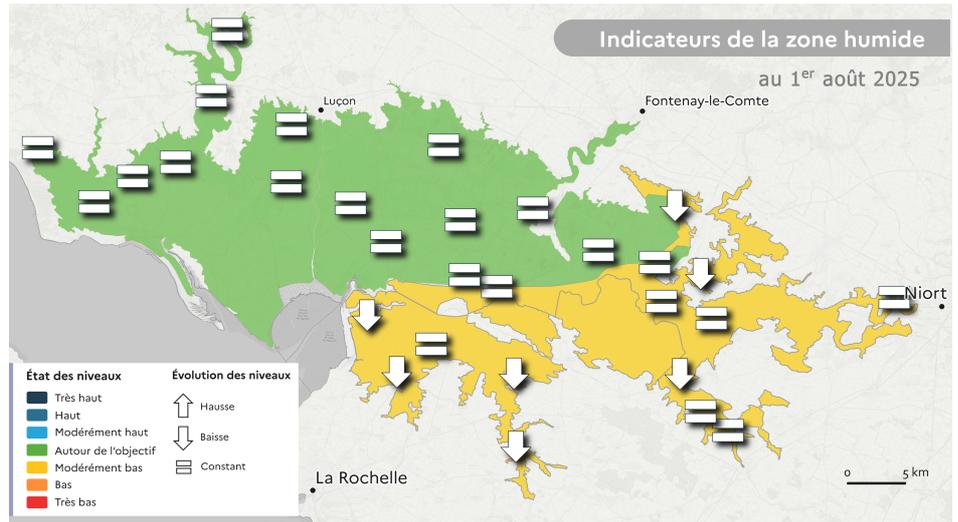


Niveaux proches des objectifs au nord

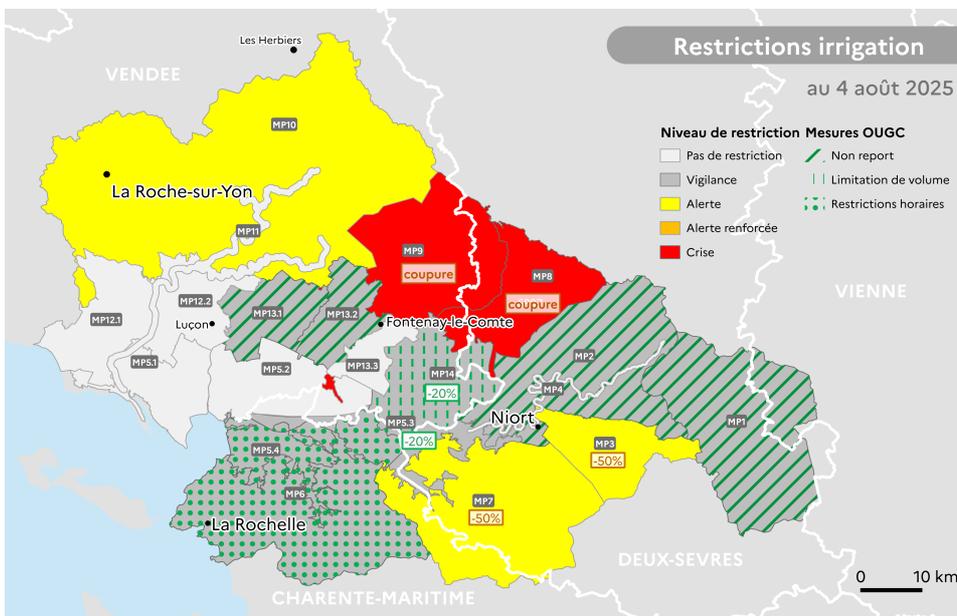


Tendance à la baisse dans les secteurs sud, qui commencent à décrocher

Les contrats de marais et règlements d'eau définissent des cotes plafond et plancher pour une gestion optimale des niveaux d'eau.



Restrictions sécheresse



Irrigation

Alerte sur les secteurs Lambon, Courance, Mignon. Vigilance sur la plupart des autres secteurs nappes
Alerte à crise sur les secteurs superficiels hors réalimenté

Prise de mesures de gestion collective pour l'irrigation par l'OUGC et ses OUGC délégués

Eau potable

Vigilance en Vendée et en Deux-Sèvres



Éléments de méthodologie

Pour classifier les états des eaux superficielles et souterraines, l'EPMP s'est appuyé sur la méthodologie de calcul utilisée par le BRGM (IPS) pour l'analyse des niveaux de nappes souterraines, en y apportant certaines adaptations. Le niveau est considéré comme constant si l'écart entre le début et la fin de mois correspond à moins de 5 % de l'écart moyen annuel entre les hautes et les basses eaux (ex : si les hautes eaux sont en moyenne 10 m au dessus des basses eaux, l'écart doit être de plus de 50 cm pour être dit significatif). **La quasi-totalité des piézomètres sont influencés, les moyennes sont donc représentatives de la situation depuis le début de l'irrigation (1980) mais pas de l'état "naturel" de la masse d'eau.**

Pour la zone humide, l'état des niveaux est évalué à partir des fuseaux de gestion des contrats de marais et règlements d'eau. L'analyse évalue si les niveaux observés sont proches des cotes objectifs (+/- 10 cm).



Informations niveau d'eau:
siemp.epmp-marais-poitevin.fr
www.epmp-marais-poitevin.fr



Informations sécheresse :
vigieau.gouv.fr